

Communauté Urbaine d'ARRAS

eau potable

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service.....	5
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Eaux brutes.....	10
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	10
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	11
1.6.	Eaux traitées.....	12
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019.....	12
1.6.2.	Production	12
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	14
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	15
1.6.5.	Autres volumes.....	15
1.6.6.	Volume consommé autorisé	15
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	15
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	16
2.1.	Modalités de tarification	16
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	17
2.3.	Recettes.....	19
3.	Indicateurs de performance	21
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	21
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	21
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	23
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	23
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	24
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	24
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	25
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	25
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	27
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	27
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	27
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	28
3.9.	Taux de réclamations (P155.1).....	29
4.	Financement des investissements	30
4.1.	Branchements en plomb.....	30
4.2.	Montants financiers.....	30
4.3.	État de la dette du service	30
4.4.	Amortissements.....	30
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	30
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	31
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	32
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	32
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	32
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	33

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Communauté Urbaine d'ARRAS
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Achicourt, Acq, Agny, Anzin-Saint-Aubin, Arras, Athies, Bailleul-Sir-Berthoult, Basseux, Beaumetz-lès-Loges, Beaurains, Boiry-Becquerelle, Boiry-Saint-Martin, Boiry-Sainte-Rictrude, Boisieux-au-Mont, Boisieux-Saint-Marc, Boyelles, Dainville, Fampoux, Farbus, Feuchy, Ficheux, Gavrelle, Guémappe, Hénin-sur-Cojeul, Héninel, Maroeuil, Mercatel, Monchy-le-Preux, Mont-Saint-Éloi, Neuville-Saint-Vaast, Neuville-Vitasse, Ransart, Rivière, Roclincourt, Roeux, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Martin-sur-Cojeul, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine, Thélus, Tilloy-lès-Mofflaines, Wailly, Wancourt, Willerval, Écurie, Étrun
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un schéma de distribution** Oui, date d'approbation* : Non (prévu fin 2020)
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : 23/06/2016. Non
- **Existence d'un schéma directeur** Oui, date d'approbation* : Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SOCIETE DES EAUX DU GRAND ARRAS
- Date de début de contrat : 01/01/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2025
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3
 - Avenant 1 : 26/12/2016 : société dédiée / gestion des impayés avant le 31/12/2016
 - Avenant 2 : 25/04/2017 : modification du périmètre de concession
 - Avenant 3 : 22/07/2019 : construction de la station de traitement au charbon actif de Méaulens / baisse de la surtaxe du délégataire pour la part 0 – 70 m³ à compter du 01/01/2020
- Nature exacte de la mission du prestataire :

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 110 005 habitants au 31/12/2019 (109 781 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 49 423 abonnés au 31/12/2019 (49 028 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

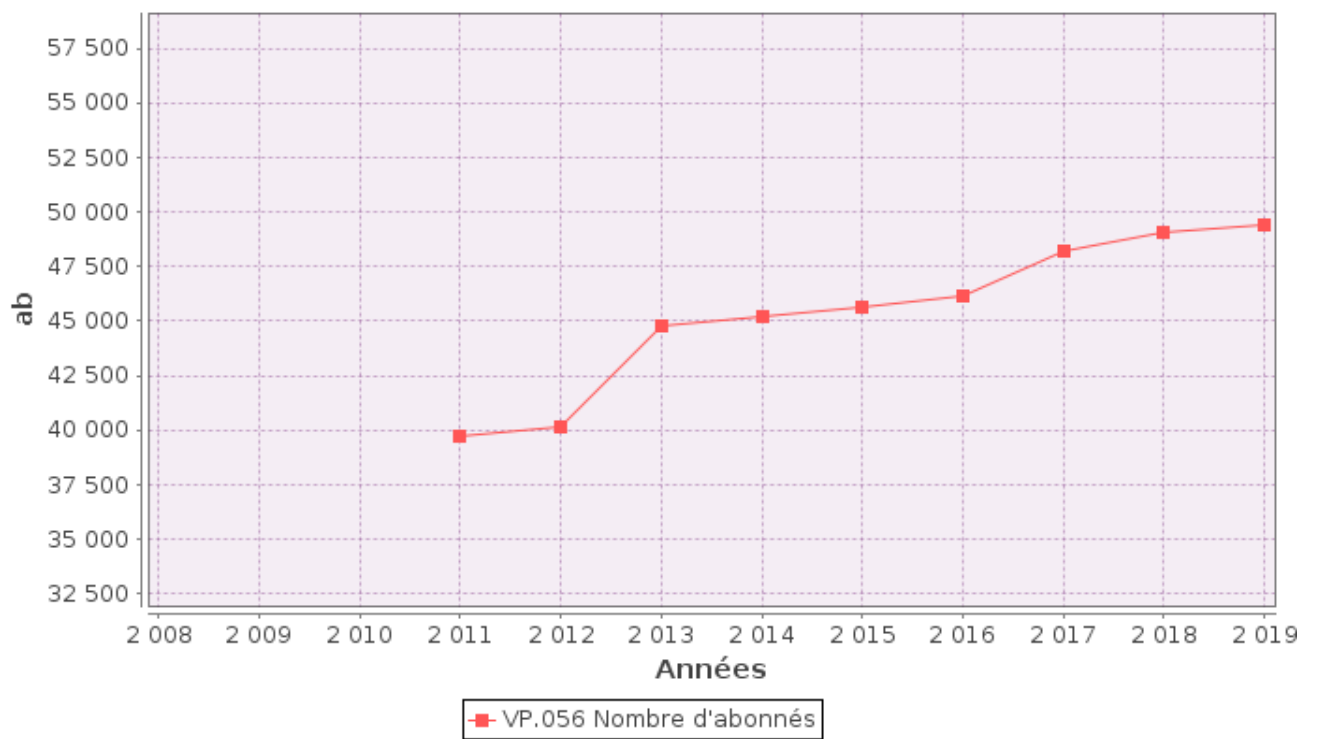
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Achicourt	3704	3719	0,4%
Acq	306	311	1,6%
Agny	846	844	-0,2%
Anzin-Saint-Aubin	1344	1360	1,2%
Arras	18346	18379	0,2%
Athies	462	470	1,7%
Bailleul-Sir-Berthoult	617	623	1,0%
Basseux	64	65	1,6%
Beaumetz-lès-Loges	472	477	1,1%
Beaurains	2547	2575	1,1%
Boiry-Becquerelle	188	190	1,1%
Boiry-Saint-Martin	129	132	2,3%
Boiry-Sainte-Rictrude	186	182	-2,2%
Boisleux-au-Mont	210	212	1,0%
Boisleux-Saint-Marc	97	99	2,1%
Boyelles	146	150	2,7%
Dainville	2498	2548	2,0%
Fampoux	492	492	0%
Farbus	283	284	0,4%
Feuchy	547	554	1,3%
Ficheux	233	236	1,3%
Gavrelle	304	339	11,5%
Guémappe	169	174	3,0%
Hénin-sur-Cojeul	217	218	0,5%
Héninel	92	93	1,1%
Maroeuil	1166	1168	0,2%
Mercatel	306	310	1,3%
Monchy-le-Preux	303	309	2,0%
Mont-Saint-Éloi	451	453	0,4%
Neuville-Saint-Vaast	704	708	0,6%
Neuville-Vitasse	221	221	0
Ransart	169	169	0
Rivière	535	537	0,4%
Roclincourt	356	359	0,8%

Roeux	608	609	0,2%
Saint-Laurent-Blangy	3392	3404	0,4%
Saint-Martin-sur-Cojeul	86	87	1,2%
Saint-Nicolas	2285	2293	0,4%
Sainte-Catherine	1481	1540	4,0%
Thélus	546	569	4,2%
Tilloy-lès-Mofflaines	626	635	1,4%
Wailly	476	483	1,5%
Wancourt	268	266	-0,7%
Willerval	253	275	8,7%
Écurie	152	154	1,3%
Étrun	142	145	2,1%
Vente en gros			
Fresnes les Montauban	1	1	
Arleux en Gohelle	1	1	
Vallées du Gy et Scarpe	1	1	
Total	49 028	49 423	0,8%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 70,73 abonnés/km au 31/12/2019 (70,24 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,23 habitants/abonné au 31/12/2019 (2,24 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 116,88 m³/abonné au 31/12/2019. (114,51 m³/abonné au 31/12/2018).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

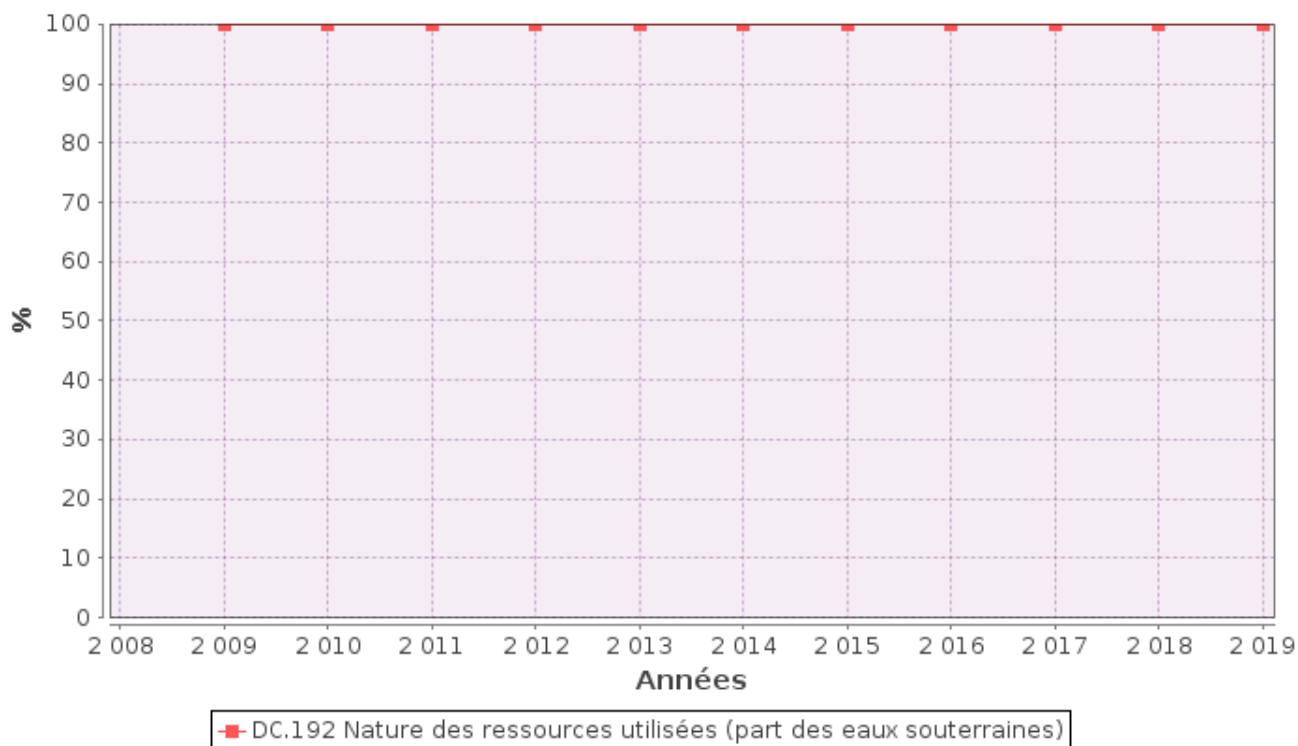


Le service public d'eau potable prélève **6 252 172** m³ pour l'exercice 2019 (6 186 431 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
MONT SAINT ELOI (00262X0042)		30 m ³ /h – 330 m ³ /j – 110 000 m ³ /an	66 697	60 097	-9,9%
Forage de RIVIERE (Fossé Robert Gouy) 00266X0066		40 m ³ /h – 250 m ³ /j – 75 000 m ³ /an	57 957	56 409	-2,7%
AGNY (Vallée du Crinchon) 00267X0224		60 m ³ /h - 1400 m ³ /j	0	0	___%
AGNY (Vallée du Crinchon) 00267X0222		100 m ³ /h - 2400 m ³ /j – 1 380 000 m ³ /an (Commun à F1 et F3)	1 396 565	1 376 489	-1,4%
FO3 ARRAS (Méaulens) 00267X0004			0	0	___%
Boisleux-Saint-Marc 00354X0002		50 m ³ /h – 470 m ³ /j – 140 000 m ³ /an	115 010	120 921	5,1%
FO2 ARRAS (Méaulens) 00267X0006			0	0	___%
RIVIERE (Le Ventaire) 00267X0008 P1		40 m ³ /h – 820 m ³ /j – 200 000 m ³ /an	154 830	121 428	-21,6%
WANCOURT (Fontaines Sud) 00268X0126		200 m ³ /j – 73 000 m ³ /an	37 900	41 492	9,5%
MERCATEL (Route de Leauwette / Chemin de Carnoy - Le Réservoir) 00268X0079		30 m ³ /h – 120 m ³ /j – 37 000 m ³ /an	21 067	21 372	1,4%
NEUVILLE-VITASSE (château d'eau) 00268X0088		15 m ³ /h – 115 m ³ /j – 30 000 m ³ /an	22 147	20 513	-7,4%
FO1 ARRAS (Méaulens) 00267X0007			4 289 379	4 414 100	2,9%
RANSART (château d'eau) 00352X0005 P1		10 m ³ /h – 135 m ³ /j – 32 000 m ³ /an	24 879	19 351	-22,2%
Total			6 186 431	6 252 172	1,1%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

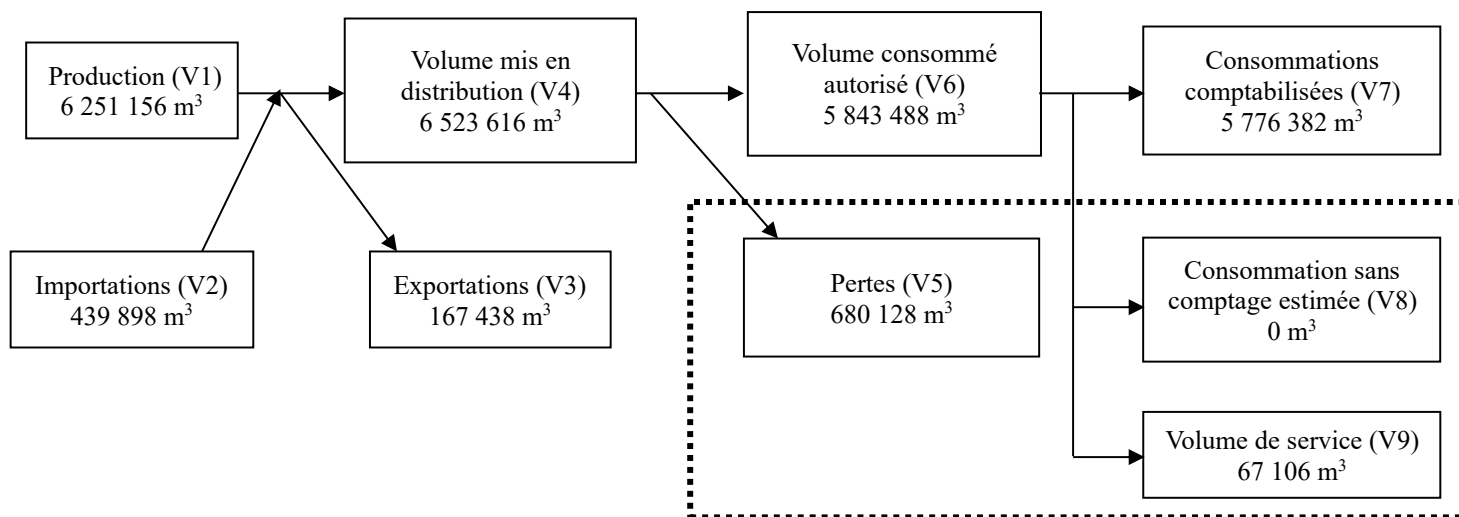


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



1.6.2. Production



Le service a 1 station de traitement.

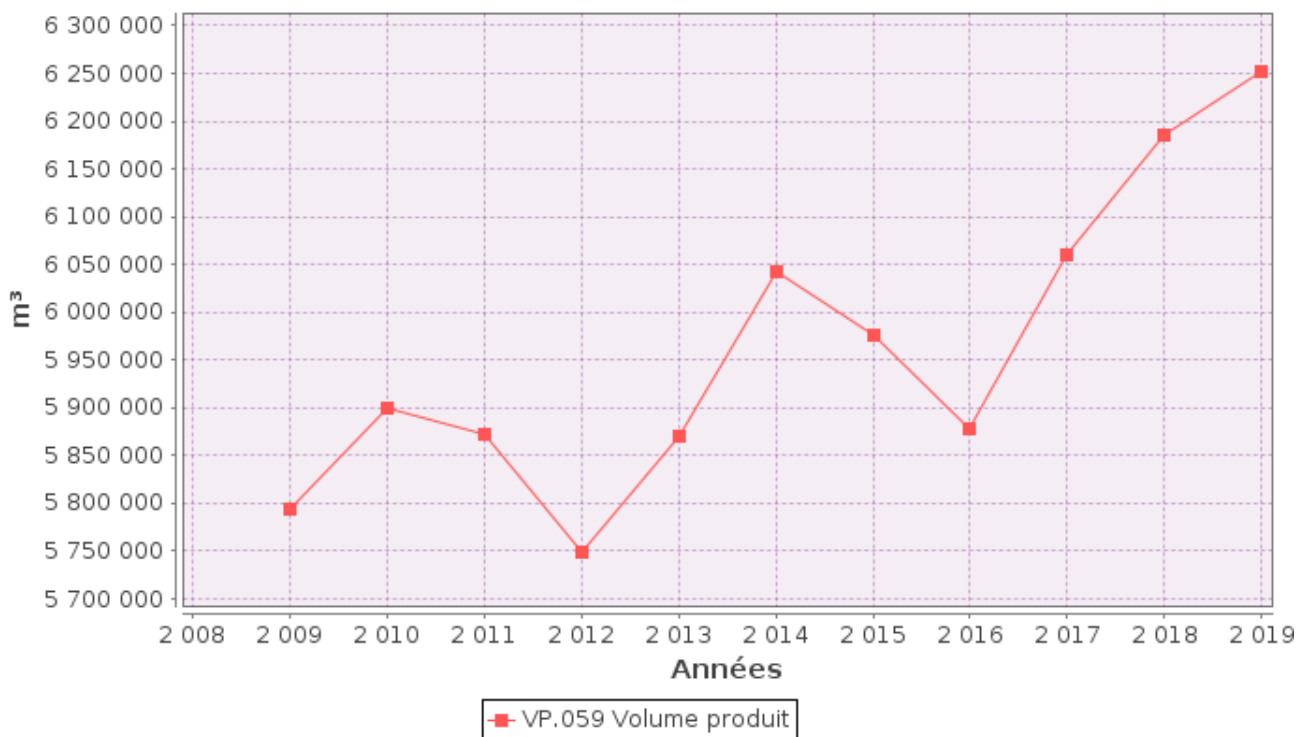
Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Méaulens	Traitement des nitrates

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
MONT SAINT ELOI (00262X0042)	66 697	60 097	-9,9%	60
Forage de RIVIERE (Fossé Robert Gouy) 00266X0066	57 957	56 409	-2,7%	60
AGNY (Vallée du Crinchon) 00267X0224				60
AGNY (Vallée du Crinchon) 00267X0222	1 396 565	1 376 489	-1,4%	60
FO3 ARRAS (Méaulens) 00267X0004	4 288 363	4 413 084	2,9%	50
Boisleux-Saint-Marc 00354X0002	115 010	120 921	5,1%	60
FO2 ARRAS (Méaulens) 00267X0006				50
RIVIERE (Le Ventaire) 00267X0008 P1	154 830	121 428	-21,6%	60
WANCOURT (Fontaines Sud) 00268X0126	37 900	41 492	9,5%	60
MERCATEL (Route de Leauwette / Chemin de Carnoy - Le Réservoir) 00268X0079	21 067	21 372	1,4%	60
NEUVILLE-VITASSE (château d'eau) 00268X0088	22 147	20 513	-7,4%	60
FO1 ARRAS (Méaulens) 00267X0007				50
RANSART (château d'eau) 00352X0005 P1	24 879	19 351	-22,2%	60
Total du volume produit (V1)	6 185 415	6 251 156	1,1%	52,94

Dans le cas d'ARRAS et du site de Méaulens, les volumes ne sont indiqués que sur le forage F3, ouvrage le plus exploité.

Dans le cas d'Agny, le compteur général se trouve après regroupement des eaux du forage F1 et F3, donc là encore, les volumes ne sont indiqués que sur un seul ouvrage.



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
NOREADE	57 985	57 365	-1,1%	60%
CALL	137 249	133 371	-2,8%	80%
Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe	53 404	60 048	12,4%	60%
Zone de Boiry St Martin et Boiry Ste Rictude (Achat d'eau SIESA et Val du Gy)	169 096	189 114	11,8%	60%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	417 734	439 898	5,3%	66,06

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4 973 417	5 151 194	3,6%
Abonnés non domestiques	640 944	625 188	-2,5%
Total vendu aux abonnés (V₇)	5 614 361	5 776 382	2,9%
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	129 872	167 438	28,9%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	—	0	—%
Volume de service (V9)	79 272	67 106	-15,3%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	5 693 633	5 843 488	2,6%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 698,8 kilomètres au 31/12/2019 (698 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 55.18 € au 01/01/2019
56.12 € au 01/01/2020

Tarifs		Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,2029 €/m ³	0,2076 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	31,12 €	31,76 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 70 m ³	0,4155 €/m ³	0,2761 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 70 m ³	1,1734 €/m ³	1,1974 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,08 €/m ³	0,08 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m ³	0,35 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³
	Autre : _____	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

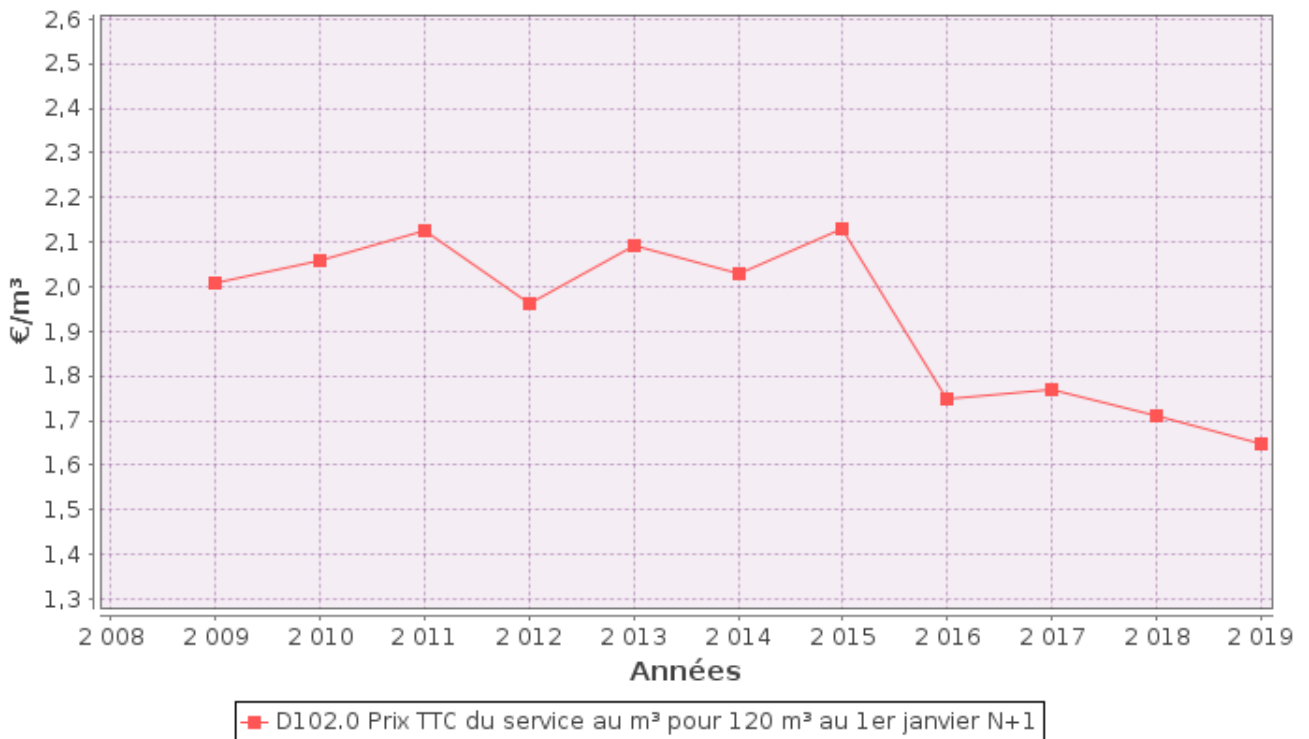
- Délibération du 23/06/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 23/06/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du 23/06/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant la surtaxe du service
- Délibération du 20/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant la surtaxe du service
- Délibération du 20/06/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la surtaxe du délégataire pour la part des volumes allant de 0 à 70 m³.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	24,35	24,91	2,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	24,35	24,91	2,3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	31,12	31,76	2,1%
Part proportionnelle	87,75	79,20	-9,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	118,88	110,96	-6,7%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,60	9,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00	42,00	0%
VNF Prélèvement :	___	___	___%
Autre :	___	___	___%
TVA	10,72	10,31	-3,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,32	61,91	-0,7%
Total	205,55	197,78	-3,8%
Prix TTC au m³	1,71	1,65	-3,5%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est identique pour la part eau potable soit 1,65 €TTC/m³ (base de calcul pour un volume de 120 m³)

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 5 888 365 m³/an (5 706 981 m³/an en 2018).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



L'excédent de fonctionnement reporté N-1 est de 1 718 851,72 €

Recettes réelles de fonctionnement de la collectivité :

(D'une manière générale, lorsque les budgets sont soumis à TVA, les données sont mentionnées en HT)

Type de recette	Exercice 2019 en €
Surtaxe eau	1 185 238,59
Redevances occupations domaines publics	31 173,00
Redevance pour frais de contrôle	43 133,49
Locations de compteurs	181 873,00
Total des recettes	1 441 418,08

La **surtaxe eau** est collectée par le délégataire et reversée à la Collectivité. Le montant de la surtaxe est fixé par une délibération de l'assemblée délibérante de la Collectivité. La délibération en date du 20 décembre 2018 a porté la surtaxe à 0,2029 € HT / m³.

La CUA met en **location son parc de compteurs** au délégataire en contrepartie d'une redevance annuelle forfaitaire (Article 6.6 du contrat de délégation de service public).

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2019 en €
Redevance	6 733 235,93
Rémunération défense incendie	146 405,25
Frais de gestion versés par service assainissement	206 914,85
Frais de gestion versés par l'Agence de l'eau	30 543,90
Frais accès au service + autres prestations	429 818,07
Travaux à titre exclusif	1 443 133,75
Redevance perçue pour la CUA	3 343 229,19
Production immobilisée + transfert de charges de renouvellement	2 464 241,07
Total des recettes	14 797 522

Recettes réelles d'investissement de l'exercice de la Collectivité :

L'excédent d'investissement reporté N-1 est de **327 560,05 €**

	2019
Excédent de fonctionnement capitalisé	234 464,52
Total des recettes	234 464,52

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 10 091 958 € (9 293 959 € au 31/12/2018).

2.4. Dépenses



Dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice de la Collectivité :

	2019
Charges à caractère général	75 537,97
Masse salariale	92 751,40
Autres charges de gestion courante	800,44
Charges financières	70 590,60
Total des dépenses	239 680,41

Les **charges à caractère général** comprennent notamment les taxes foncières sur les ouvrages et les achats d'eau.

Dépenses réelles d'investissement de l'exercice de la Collectivité :

	2019
Remboursement emprunts	170 597,40
Acquisitions de terrains	916,60
Travaux CUA	1 121 739,04
Total des dépenses	1 293 253,04

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	307	0	305	0
Paramètres physico-chimiques	307	2	308	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,3%	99,4%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,27%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	91,18%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	109

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

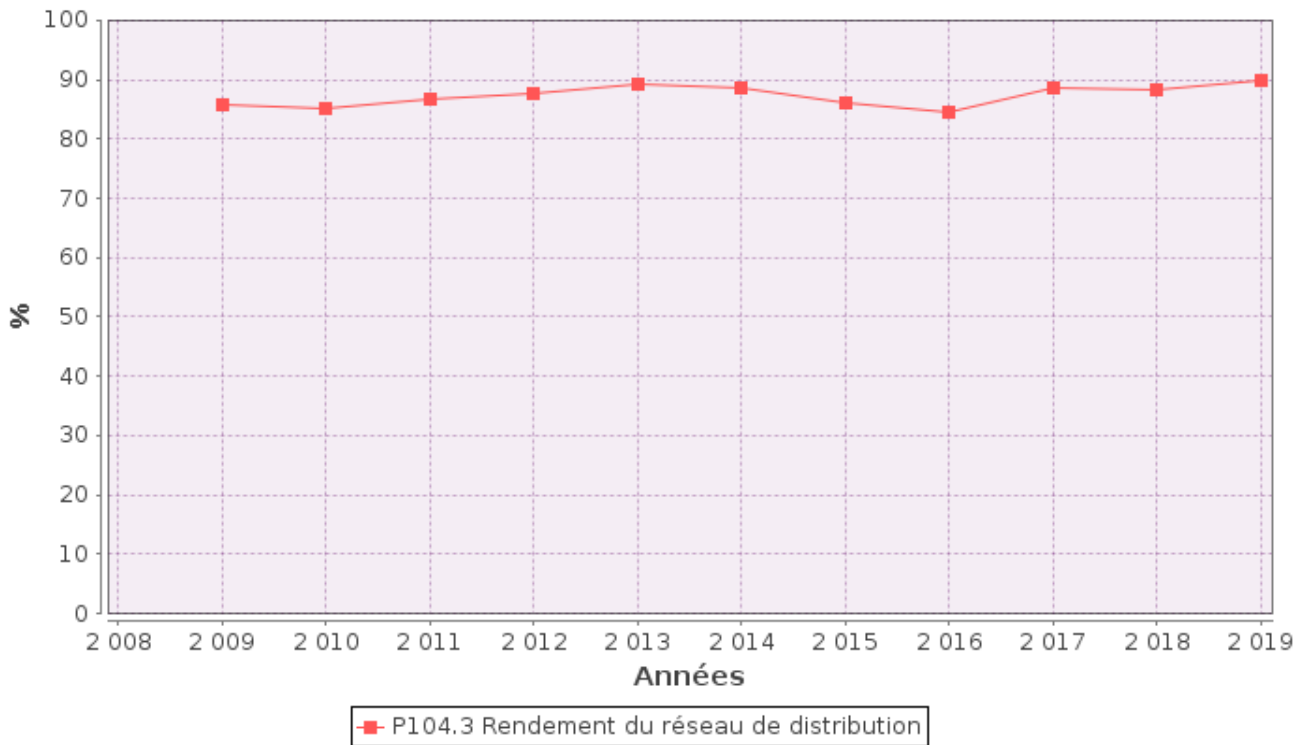
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	88,2 %	89,8 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	22,86	23,57
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	86,7 %	88,5 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,9 m³/j/km (3,4 en 2018).

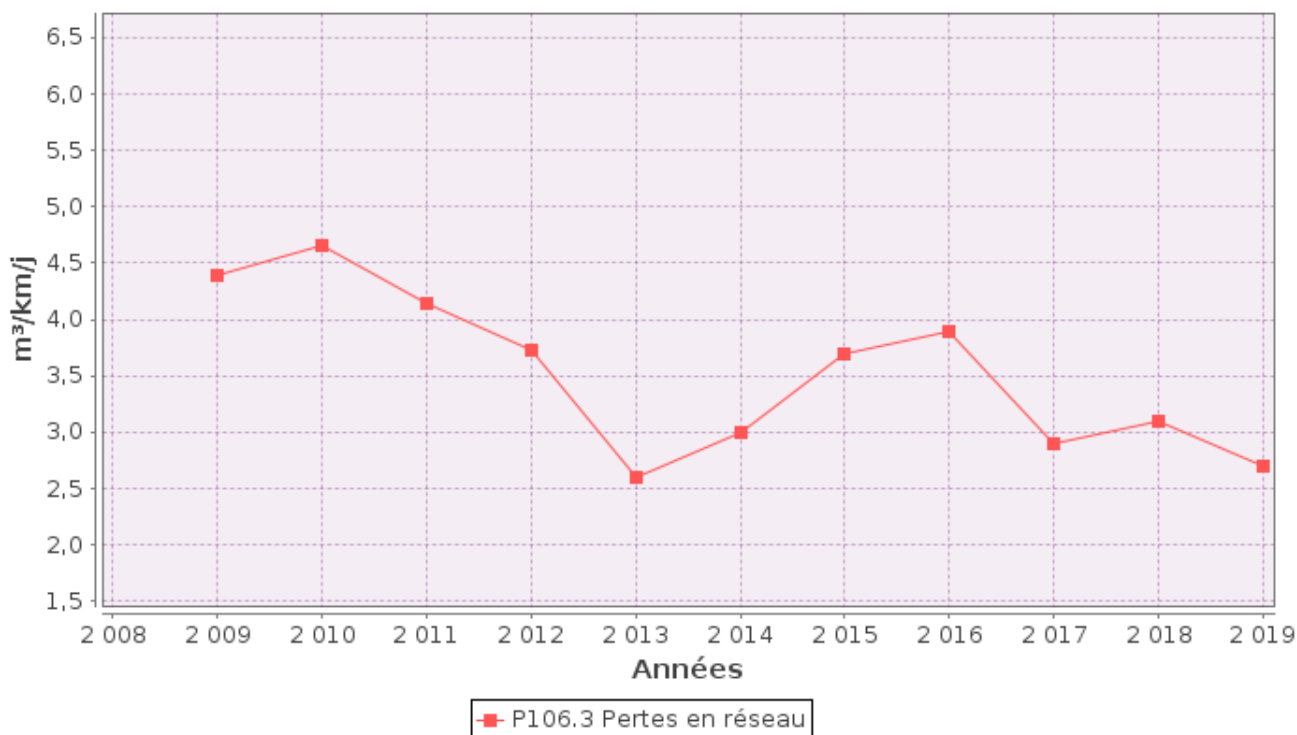
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 2,7 m³/j/km (3,1 en 2018).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	3,20	2,01	3,31	5,19	4,30

Au cours des 5 dernières années, 18,01 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,52% (0,5 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 53,8% (53,9% en 2018).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, 60 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (55 en 2018), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,21 pour 1 000 abonnés (1,12 en 2018).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2018).

3.7. Capacité de désendettement de la collectivité (P153.2)



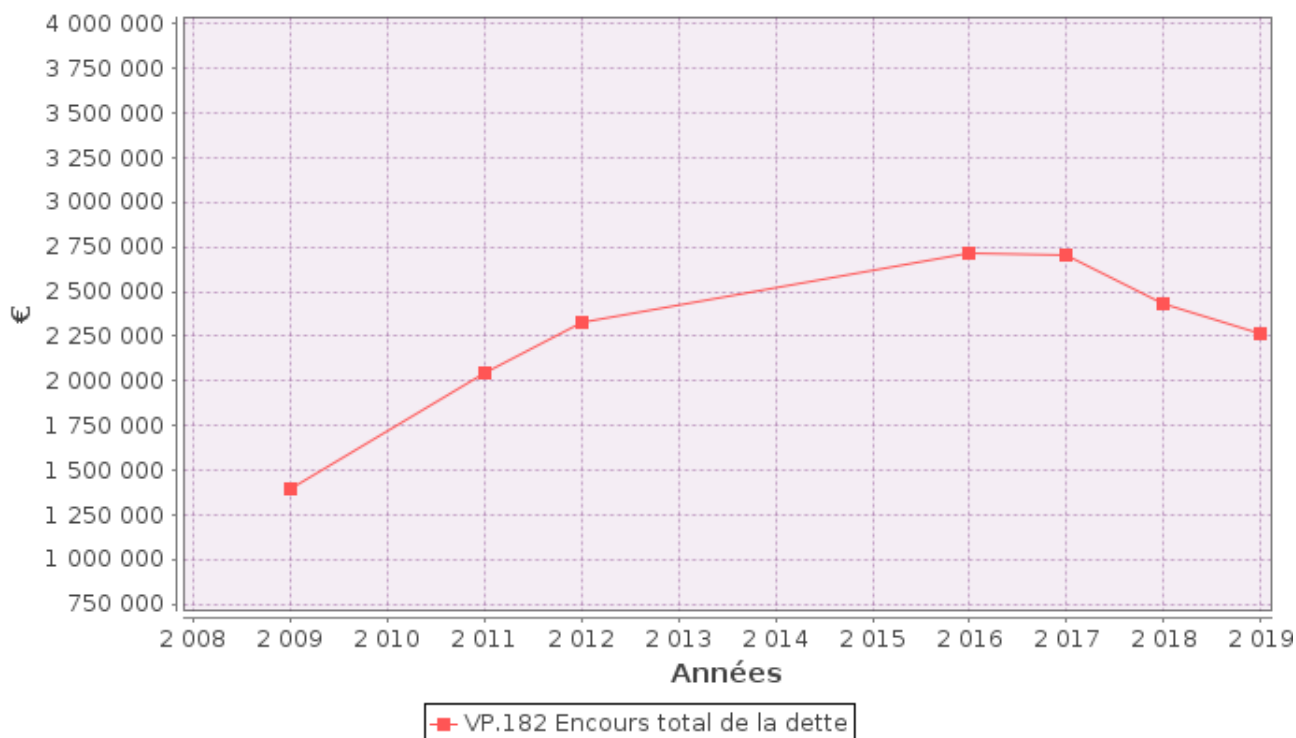
La capacité de désendettement se mesure par le rapport suivant : Encours de dette / Epargne brute. Sa valeur correspond à la durée nécessaire pour rembourser complètement sa dette en y consacrant théoriquement la totalité de l'épargne dégagée.

Pour l'année 2019, la capacité de désendettement de la dette est :

$$\frac{\text{Encours de la dette au 31/12/2019 : 2 260 919,05}}{\text{Epargne brute annuelle : 1 201 738}} = 1,9 \text{ année.}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	2 431 516,45	2 260 919,05
Epargne brute annuelle en €	1 253 294	1 201 738
Durée d'extinction de la dette en années	1,9	1,9

Pour l'année 2019, la durée d'extinction de la dette est de 1,9 ans (1,9 en 2018).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	150 368	167 962
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2018	10 794 323	11 256 123
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2018	1,39	1,49

Pour l'année 2019, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2018 est de 1,49% (1,39 en 2018).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 46

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, le taux de réclamations est de 0,93 pour 1000 abonnés (0,45 en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	34 326	34 451
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	524	333
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	340	117
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	1,53%	0,97%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,99%	0,34%

4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	733 040,49	1 019 867,13

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	2 431 516,45	2 260 919,05
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	170 597,40
	en intérêts	70 782,89

4.4. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements liée aux investissements a été de **610 750,52 €** et la dotation aux amortissements liée aux subventions perçues a été de **61 640,28 €**.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service

à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Programme de réhabilitation des réservoirs d'eau potable (Réservoir de Saint Laurent Blangy)	1 112 736 €	
Programme de renouvellement des réseaux d'eau	500 000 € (2019)	
Remplacement du forage F3 d'Agy	100 000 €	
Interconnexion entre la commune de Maroeuil et Mont Saint Eloi (mélange d'eau suite à un taux de nitrates > 50 mg/L)	700 000 €	
Diversification de la ressource en eau (Agy, Wailly, Méaulens)	100 000 €	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 18 demandes d'abandon de créance et en a accordé _____.
1 071,69 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m³ pour l'année 2019 (0,0005 €/m³ en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	109 781	110 005
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,71	1,65
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,3%	99,4%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	99	109
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,2%	89,8%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,4	2,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,1	2,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5%	0,52%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	53,9%	53,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0005	0,0002
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,12	1,21
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,9	1,9
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,39%	1,49%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,45	0,93